

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 11 Septembre 2024	Séance du Mardi 17 Septembre 2024
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-sept Septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Georges Brassens à Clermont l'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 39	
Présents : 33	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	
Rapporteur	Marie PASSIEUX	Vice-président en charge de l'Urbanisme et des Prospectives territoriales

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont-l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont-l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont-l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont-l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Jean-Philippe OLLIER (Lieurac-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Catherine LOPEZ (Salasc), Laurent ALBERT (Villeneuve).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Christiane FULCRAND (Canet) représenté par Reine GRENOVILLE (Canet), Elisabeth BLANQUET (Clermont-l'Hérault) représentée par Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Claude VALERO (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Bertrand ALEIX (Paulhan), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Claude REVEL (Canet).

Absent(e)s : Jean FRADIN (Canet), Arnaud MOULS (Canet), Franck RUGANI (Clermont-l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont-l'Hérault), Sébastien VAISSADE (Liausson), Gérald VALENTINI (Valmascle).

Plan Rénovation Façades – Actualisation des linéaires éligibles

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022.09.27.10 relative à l'approbation du règlement Plan Rénovation façades et à la cartographie des linéaires éligibles à l'échelle de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu l'arrêté n°2019-I-1658 portant fixation des compétences de la Communauté de communes du Clermontais, au rang desquelles figure la politique du logement et du cadre de vie.

Madame PASSIEUX rappelle que dans son projet de territoire 2020-2030, Axe #2 Un territoire en Développement, Enjeu #1 Redynamiser les centres villes, objectif opérationnel valoriser l'habitat en centre-ville, la Communauté de communes a souhaité mettre en œuvre l'action relative à la mise en place d'un plan rénovation façades.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dès lors, par délibération du 27 Septembre 2022, le Conseil communautaire a souhaité encourager la rénovation des façades dédiées à l'habitat et appartenant à des propriétaires privés au moyen d'une opération rénovation de façades subventionnée pour partie par la Communauté de communes et les communes concernées pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Cette vaste opération d'embellissement à l'échelle du clermontais a pour objectif d'initier une dynamique de revalorisation visuelle de l'ensemble des façades identifiées sur plan cadastral et constituant des secteurs stratégiques.

Les linéaires éligibles à la subvention du plan rénovation façades ont été identifiés commune par commune, par les communes elles-mêmes. Seules les Communes de Liausson, Mérifons et Valmascle n'ont pas défini de linéaires.

Après bilan de la première année de cette opération, certaines communes ont manifesté le souhait de pouvoir actualiser la cartographie de leurs linéaires éligibles (Voir cartographie des linéaires actualisés en annexe).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame PASSIEUX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

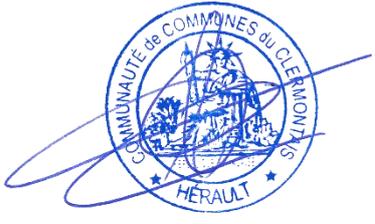
Pour : Olivier BERNARDI (Aspiran), Françoise REVERTE (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Catherine LOPEZ (Salasc), Laurent ALBERT (Villeneuve) Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Abstentions : /

Contre : /

- **APPROUVE** l'actualisation de la cartographie des linéaires éligibles,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

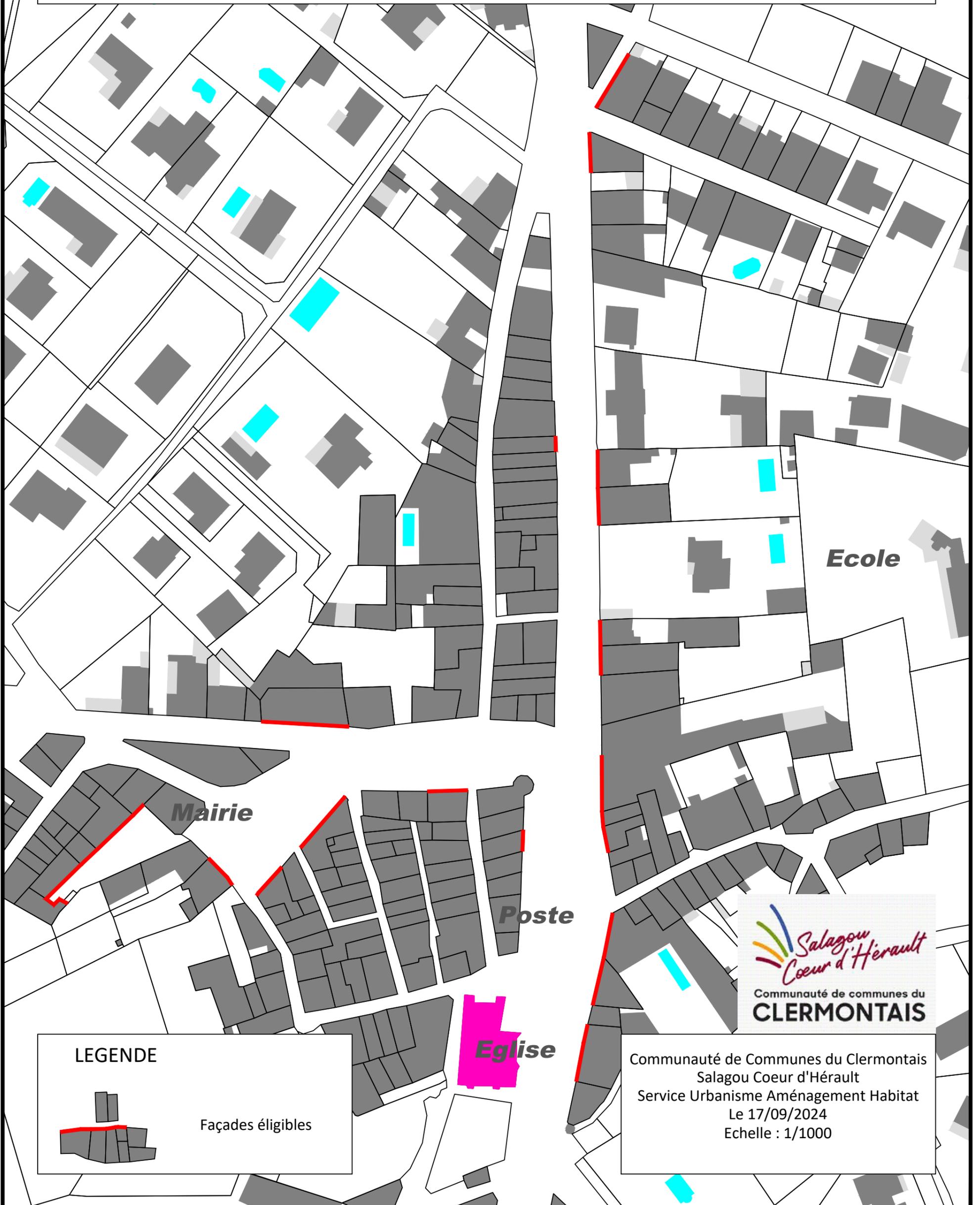
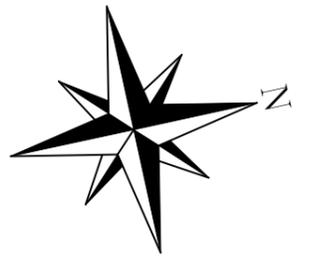
Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---

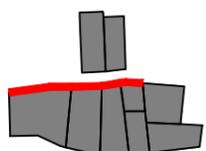
SAINT FELIX DE LODEZ

PLAN RENOVATION FACADES

Linéaire éligible



LEGENDE



Façades éligibles



Communauté de Communes du Clermontais
Salagou Cœur d'Hérault
Service Urbanisme Aménagement Habitat
Le 17/09/2024
Echelle : 1/1000